

Revoir la séance plénière du 23 juin 2015 : Europe 2020, architecture et patrimoine

SÉANCES PUBLIQUES

PUBLIÉE LE 24/06/2015

Saisines liées :

PERSPECTIVES POUR LA RÉVISION DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020

AVANT-PROJET DE LOI RELATIF À LA LIBERTÉ DE LA CRÉATION, À L'ARCHITECTURE ET AU PATRIMOINE

Revoir l'intégralité des débats

Ordre du jour :

- Avant-projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine :

Présentation des conclusions de l'avis par M. Philippe Da COSTA, Président de la section de l'éducation, de la culture et de la communication et les rapporteurs : Claire Gibault, Claude Michel et avec le soutien d'Annaïg Lucas.

- Intervention de M. Daniel JANICOT, Président de la Commission nationale française pour l'UNESCO.

- Perspectives pour la révision de la stratégie Europe 2020 :

Présentation du projet d'avis "Perspectives pour la révision de la stratégie Europe 2020" par M. Alain Delmas au nom de la section des affaires européennes et internationales présidée par M. Yves Veyrier.

Lancée en 2010, la stratégie Europe 2020 met l'accent sur une croissance intelligente, durable et inclusive comme moyen d'améliorer la compétitivité de l'Union européenne et de jeter les bases d'une économie sociale de marché. Aujourd'hui, le bilan qui peut en être dressé à mi-parcours reste mitigé, tout particulièrement dans les domaines de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

La Commission, doit avant la fin de l'année, formuler des propositions de révision de la stratégie UE 2020. Avec ce projet d'avis, le Conseil économique, social et environnemental souhaite marquer sa conviction du besoin pour l'Union européenne de se doter d'une stratégie globale au service d'une croissance durable. Les améliorations à court terme et les pistes de réforme à long terme qu'il trace s'inscrivent résolument dans cette perspective.